



## Canal sat me réclame 50€ pour un service qui n'a jamais été donné

Par **lilou44600**, le **20/04/2010** à **13:13**

Bonjour, cela va faire 1 an que nous avons souscrit à distance via Free un abonnement canal sat pour 10 € par mois. nous avons souscrit ce service à distance via notre opérateur free, 1 mois après mon décodeur free ne fonctionnait plus donc plus de service canal sat non plus. nous recevons ensuite le contrat canal sat que nous devions renvoyer signé, nous l'avons pas fait vu que nous ne recevions pas le service demandé, nous pensions que vu que nous n'avions pas signé de contrat celui-ci n'allait pas être pris en compte. nous avons ensuite fait opposition sur notre compte car canal sat continuait à nous prélever 10 € par mois. Nous les avons appelés plusieurs fois leur signalant notre problème mais cela n'a rien changé. plusieurs lettres nous ont été envoyées nous réclamant 50€ mais aujourd'hui nous recevons une mise en demeure d'un créancier d'un montant de 50€ + 8€ de frais. nous avons appelé, nous leur avons expliqué que nous n'avons jamais reçu le service demandé à canal sat (enfin si 1 mois) mais c'est tout car notre décodeur a cessé de fonctionner. j'aimerais une aide afin de construire une lettre pour leur envoyer car je trouve scandaleux le fait de payer un service que nous n'avons jamais reçu. merci à tous  
1/ je n'est pas reçu le service canal sat à 10€ par mois car mon décodeur free a cessé de fonctionner  
2/ aujourd'hui il me réclame 50€+8€ de frais de créancier  
3/ il ne veut rien entendre on doit payer même si le service ne nous a pas été rendu